

L'esclavage sans visage dans l'île de Crète?

Sauf mention contraire, toutes les datations s'entendent avant notre ère

Adam Pałuchowski

Université de Wrocław (Pologne)

A. Typologie de l'esclavage crétois

Esclavage crétois à l'époque historique, au sens large du terme
(à certains égards similaire à ce qui se pratique à Sparte ou en Thessalie)
(**MÉ** = matériel épigraphique, **SN** = sources narratives)

Servage attesté collectivement **MÉ+SN** VI^e–fin II^e
(de toute évidence plus ancien: remontant aux Siècles Obscurs ou à l'âge du fer ancien [X^e–VII^e en Crète])

Un imbroglio terminologique inconnu ailleurs dans le monde grec, évoluant dans le temps (termes attestés pour la fourchette époque archaïque–époque hellénistique, fin II^e):
1/ φοικεύς **MÉ** (VI^e et V^e; principalement à Gortyne); **2/** μνωΐα **SN+MÉ** (terme générique?, VI^e/V^e et III^e/II^e); **3/** ἀφαιμιῶται **MÉ+SN** (ἀφαιμία ou «terre mise en culture par les aphamiotes», VI^e ou V^e et fin II^e); **4/** κλαρῶται **MÉ+SN** (κλαῖρος?, V^e et milieu II^e); **5/** χρυσώνητοι **SN** (1^{re} moitié II^e); **6/** οἰκετήια **MÉ** (terme générique?, début II^e)

Esclavage-marchandise attesté collectivement/individuellement
MÉ fin VI^e–époque romaine

Seuls deux termes attestés (époque archaïque tardive ou classique–époque romaine):
1/ δοῦλος/δῶλος **MÉ** (plus ancien, fourchette fin VI^e ou première moitié V^e–début IV^e, puis II^e et époque romaine);
2/ σῶμα **MÉ** (plus récent, époque hellénistique, II^e)

B. Objectifs recherchés

Remarque préliminaire: En Crète, l'impossibilité intrinsèque de camper ne serait-ce qu'une seule vraie figure d'esclave dans la très longue histoire de l'esclavage insulaire, faute d'appui documentaire suffisamment volumineux, comme partout dans le monde grec en dehors des centres majeurs tels que Sparte ou Athènes, bien servis par les écrivains de l'Antiquité.

Feuille de route:

1. Traquer les vestiges – quelque vaporeux qu'ils soient – de l'individualisation identitaire au sein de la population servile.
2. Uniquement les esclaves-marchandise (δοῦλοι, σώματα) attestés individuellement d'où la nécessité de se concentrer sur cette catégorie servile et, par là même, sur le matériel épigraphique (pour rappel: aucune mention explicite d'esclaves-marchandise dans les sources narratives).
3. Cerner des contours d'une évolution de l'individualisation identitaire des esclaves, apparemment conditionnée par certaines dynamiques générales repérables dans le paysage socio-politique et économique des cités insulaires.

1. La non-individualisation initiale des esclaves-marchandise à l'époque classique

1. La loi de Gortyne *ICret* IV 72 col. II,10-15 (milieu du V^e siècle): vacat α[ί] κ' ἐκς ἀγ|ορᾶς πρ[ι]άμενος δῶλον μὲ π|εραϊόσει τᾶν φεκσέκοντ' ἀμ|ερᾶν, αἴ τινά κα πρόθ' ἀδικέ|κῆι ἔ ὕστερον, τῶι πεπαμέν|οι ἔνδικον ἔμεν.

Traduction (Edmond Lévy 2000): (*Vacat + asyndète = début d'une nouvelle section*) Si quelqu'un a acheté un esclave au marché et n'a pas résilié dans les soixante jours, si celui-ci a causé un dommage avant ou après (l'achat), que le propriétaire* soit passible d'un procès.

*«Acquéreur» dans *Nomima* II n° 66.

2. Le «second code» de Gortyne *ICret* IV 47,1-8 (texte de loi, Gortyne, première moitié du V^e siècle): [···] κατακείμενος. αἴ κ' ἀδική|σει δῶλος ἢ δόλα, ὅτι μὲν κ[α κα|τα]θεμένῳ κελομένῳ ἀμάρτη|ι τῶι καταθεμένῳ τᾶν δίκαν | ἦμην, ὅτι δὲ κ' αὐτὸς πρὸ φιαυτ|ῶ τῶι ἀρκαίῳ πάσται τᾶν δίκ|αν ἦμην τῶι δὲ καταθεμένῳ μ|ή.

Traduction: (*Lacune*) donné en gage. Si fait du tort un esclave ou une esclave, quel que soit l'objet par rapport auquel il/elle commet une faute sur l'ordre de celui qui l'a pris(e) en gage (*donc gagiste*), que le gagiste compareisse devant le tribunal, cependant quel que soit l'objet par rapport auquel (*sc.* il/elle commet une faute) agissant de son propre chef, que l'ancien propriétaire* (*sc.* de l'esclave) compareisse devant le tribunal et non le gagiste.

*«Ancien maître» dans *Nomima* II n° 26. Le substantif πάστας à rattacher au verbe πάομαι «acquérir» revêtant au parfait le sens de «posséder». Le participe parf. πεπαμένος en rapport avec le processus d'acquisition aboutissant à la possession effective. Le terme technique de πάστας → la notion de «droit de propriété», par opposition au participe substantivé ὁ ἔκον/ἔχων → la notion de «droit de possession (*sc.* temporaire)» (cf. Bile 1988 320 suiv.).

2.1. L'individualisation apparente fonctionnelle des esclaves-marchandise à l'époque hellénistique

1. *ICret* IV 233 (acte d'affranchissement d'un esclave public, Gortyne, III^e siècle): [Θ]ιοί. ἀπελάγασαν ἅ πόλις | οἱ Γορτύνιοι ἐλεύθερον | ἐπὶ τᾷς ἀρχήϊας κορμιόντων | οἱ σὺν Ἀρχεμάχῳ | τῷ Γάστριος Με[⋯]ον. | vacat ἐ[λ]εύθερον.

Traduction: Dieux! Les Gortyniens dans leur ensemble (= la cité des Gortyniens) ont affranchi pour qu'il soit libre, sous le collège de cosmes élu dans la *phylè* Archeia, avec Archemachos fils de Gastris (*sc.* à sa tête), Me[⋯]on. (*Vacat*) Libre* (à l'acc.).

*Peut se référer à une autre inscription gravée sur un bloc probablement juxtaposé à gauche (F. Halbherr).

2. *ICret* IV 235 (acte d'affranchissement d'une esclave privée, Gortyne, première moitié du II^e siècle): [Ἐπ]ὶ Ἀντιφάτα τῷ Κύδαντος | [·]αστῷ Σώσιος ἐλευθέρα ἀπο|[λ]αγαθένσα κατέβαλε τᾷ πόλι | [ἀ]ργύ[ρια] τριάκοντα καὶ πέντε παρι|[ό]ντο[ς τ]ῷ ἀπολαγάσαντος Ῥανί|[ω] τῷ Δαμάριος α[⋯] ὁ ταμίας Ῥά|νιος Σοάρχῳ φέρει τὸ ἀργύριον Καν|νῆϊω τρίται δεκάται. Πρόκορμος | [Β]αρυθένης Σαμαγόρα.

Traduction: Sous le protocosmat d'Antiphatas fils de Kydas, [P]asto (?) fille de Sosis, après avoir été affranchie pour devenir libre, a payé trente cinq drachmes à la cité, en présence de celui qui l'a affranchie, Rhanios fils de Damarès (*lacune*); l'argent est reçu par le trésorier (*ou* l'intendant public), Rhanios fils de Soarchos, le treizième (*sc.* jour) du mois Karneios. Le suppléant du cosme (?) Barythenès fils de Samagoras.

Conclusion

La première attestation de noms d'esclaves. Une individualisation pourtant apparente: 1/ les noms d'anciens esclaves employés principalement à titre de spécification des opérations régulées par la cité; 2/ à proprement parler, il est question non d'esclaves mais d'affranchis acquérant ou récupérant la liberté personnelle.

2.2.a.a. L'individualisation des esclaves-marchandise dès l'époque tardo-hellénistique: identité à travers le maître

1. *SEG XXIII 1968 577* (Paul Faure 1962) (bas-relief funéraire de marbre, Polichna? ou Keraia?, époque hellénistique tardive–époque romaine) (**Fig. 1**):

Σῶμα Πύρρ[ας?] | Σθενίω μνήμη[ς] |
χά[ριν].

Apparat critique: Σθενίω(ι).

Traduction: Esclave? (*femme?*) de Pyrrha à Sthenios, à la mémoire.

2. *ICret I.7 6* (dédicace à Artémis, Chersonesos, env. I^{er} siècle) (**Fig. 2**):

[Ἄ]ρτέμιδι ε[ὕ]||χὴν ἐπὶ τύ|χης
Θεοδώρω.

Sur le listel inférieur: ΔΟΥΛΟΣ (à peine lisible) puis les vestiges d'une lettre ronde (cf. *LGPN V.A ad nom. Δοῦλος*).

Traduction: Offrande votive (*sc.* consacrée) à Artémis pour le bonheur de Theodoros. L'esclave de Th?[eodoros?].



Fig. 1



Fig. 2

2.2.a.b. L'individualisation des esclaves-marchandise dès l'époque tardo-hellénistique: identité à travers le maître

1. *ICret* I.17 39 (bloc de pierre découvert devant le temple de Lébéna localisé sur la *chora* de Gortyne, portant apparemment la signature de l'exécutant de travaux en rapport avec le temple; datation paléographique du II^e ou I^{er} siècle):

Ῥούφου δοῦλος τορευτής. | Σελένιον.

Remarque: La ligne 2 sans doute gravée d'une autre main, assez grossièrement.

Traduction: L'esclave graveur/ciseleur appartenant à Rufus*. (*En rajout*) Selenion.

*Rufus est un individu natif de Crète, sans droit de cité à Rome, son nom romain décelant uniquement une influence romaine, peu avant ou peu après la réduction de l'île en province en 66/65. Il serait de toute évidence propriétaire d'un atelier de gravure.

2.2.b. L'individualisation des esclaves-marchandise dès l'époque tardo-hellénistique: identité sans intermédiaire

1. *ICret* I.8 18 (texte relevé par T.A.B. Spratt et non retrouvé, Knossos, datation paléographique du I^{er} siècle av.–I^{er} siècle ap. J.-C.):

Κόρωνος Θε|ῶι Ὑψίστωι | εὐχήν, δη|μόσιος.

Traduction: Koronos, esclave public, (*sc.* a consacré) une offrande votive à Dieu Tout-Puissant (= Zeus Soter *ou* plutôt Krétagénès?).

2. *ICret* II.25 17B (signature pour témoigner de la vénération portée à Artémis, sur le mur d'un temple de la déesse à Soulia; époque impériale) (**Fig. 3**: au milieu, à gauche):

Ἀγαθόπους | Ἔρωτος δοῦ(λος).

Traduction: Agathopous esclave d'Eros *ou* plutôt Agathopous fils d'Eros, esclave.

16. Lapis domui fratrum Μαμαλάκη insertus, l. 0.32, a. 0.23. Litterae a. 0.045-0.055. Exscripsit id.



Halbherr, op. cit., 599, n. 87.

2. Δαφνοφόρος Halbh.

17. Lapis domui Μα89. Μαμαλάκη inaedificatus, l. 0.44, a. 0.32. Exscripsit De Sanctis, Oliverio. Revisi. Est.



A, Τ. Κλαύδιος Δημήτριος νεώτερος.

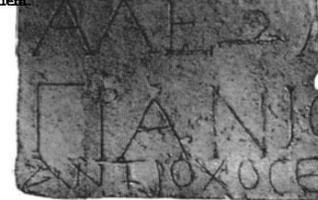
B, Ἀγαθόπους Ἔρωτος δοῦ(λος).

De Sanctis, « Mon. Ant. », XI (1901), 537 sq., n. 83.

Sub A litterae CIAIΩN agnoscí posse videntur; ubi num de Neptuni nomine agatur valde dubito, cum viri nomen hic potius desideretur. Litterae vero quae sequuntur KEΥΜΕΜΕΙΑ, eadem manu qua A et B sine dubio incisae, quomodo intellegendae sint equidem non video.

B 1, De nomine Ἀγαθόπους vide ad v, 46, 2 sq.

18. Domui Γεωργ. Μπαρνάκη insertus lapis a dextra mutilus, l. 0.39, a. 0.295. Litterae a. 0.08-0.04. Exscripsit idem.



Ἀλεξ[...]
Γράνιος
Ἀντίοχος Ε[...]

De Sanctis, op. cit., 537, n. 84.

1, Ἀλέξανδρος proposuit De Sanctis; at alia supplementa non desunt.

2, P. Granus Rufus quidam e titulis Lebenaecis duobus (*I. C.*, I, xvii, 17 sq.) atque e titulo Gortynio (confer loc. cit.) innotuit; alium Granium in titulo Cnosio (*I. C.*, I, viii, 23) habes. Ceterum quod ad Granios cum in Creta tum in reliqua Graecia Romanorum aevo versantes spectat, vide quae ad titulos illos Lebenaecos adnotavi.

19. Supra fenestram domus Μητῆ Μηκαδάκη inaedificatus lapis, l. 0.81, a. 0.31. Exscripsit De Sanctis.



Fig. 3

2.3. L'individualisation des esclaves-marchandise à l'époque romaine: de nouvelles opportunités

1. *ICret* IV 223A (bloc parallélépipédique exhumé dans les décombres de la basilique Mavropapas à Gortyne portant une concession de la proxénie et de la citoyenneté, datation paléographique: I^{er} av./I^{er} siècle ap. J.-C.):

Γάϊος Καισώνιος | Φιλάργυρος μοσ|χολόγος Γορτυ[νί]ων πρόξενος καὶ π[ο]λίτας αὐτὸς καὶ ἔκγονο[ι].

Traduction: C. Caesonius Philargyrus, acteur (*ou* mime), proxène et citoyen de la cité de Gortyne (*litt.* des Gortyniens), lui-même et ses descendants.

2. *ICret* IV 225B (débris de pierre ordinaire mis au jour dans les décombres de la basilique Mavropapas à Gortyne portant une autre concession de la proxénie et de la citoyenneté, datation paléographique: I^{er} av./I^{er} siècle ap. J.-C.):

[---]ιος Ἔρωσ Γο[ρτυνίων] | [πρόξε]νος καὶ πολ[ίτας] | [αὐτὸς κ]αὶ ἔκγονο[οι].

Traduction: [---]ius Eros, proxène et citoyen de la cité de Gortyne (*litt.* des Gortyniens), lui-même et ses descendants.

C. Les noms identifiant l'appartenance plutôt à des couches inférieures de la société

H. Les noms dénotant l'appartenance plutôt à des couches inférieures de la société

a : nom, *b* : total individus CRÈTE, GRÈCE et ROME, *c* : % + moyen, *d* : % - moyen, *e* : (% + moyen) - (% - moyen), *f* : (% + CRÈTE) - (% - CRÈTE), *g* : (% + GRÈCE) - (% - GRÈCE), *h* : (% + ROME pour total individus ROME et GRÈCE) - (% - ROME pour total individus ROME et GRÈCE), *i* : (% + ATHÈNES) - (% - ATHÈNES), *j* : % ἐπέγγραφοι GRÈCE, *k* : % fonction publique C ATHÈNES, *l* : % fonction publique D ATHÈNES, *m* : total individus ATHÈNES, *n* : ἐπέγγραφοι individus GRÈCE, *o* : fonction publique C individus ATHÈNES, *p* : fonction publique D individus ATHÈNES.

n°	a	moyenne				CRÈTE	GRÈCE	ROME	ATHÈNES	% épengraphes et fonctions publiques C et D			m	individus épengraphes et fonctions publiques C et D		
		b	c	d	e					f	g	h		i	j	k
1.	Φιλάργυρος	195	0	50,5	-50,5	0	-49	-52,1	?	2	?	?	?	1	?	?
2.	Ἴερος	836	12,7	44,8	-32,2	-70	-31,1	-42,4	14,8	3,4	0	3,7	54	9	0	2
3.	Ἐρμῆς	1162	17,3	47,1	-29,8	-50	-45,2	-32,2	8	4,2	0	2	50	13	0	1
4.	Ζωσίμη	411	5,5	34,9	-29,4	-71,4	-33,3	-14,6	1,9	0	0	0	52	0	0	0
5.	Εὐτόχης	586	9,9	36	-26,1	33,3	-31,4	-22,5	-24,5	15,2	0	2	98	34	0	2
6.	Τρυφέρα	96	0	23,3	-23,3	-33,3	-28	-41,9	0	0	0	0	7	0	0	0
7.	Εὐτυχία	383	0	22,9	-22,9	-100	-45,9	-22,9	0	0	0	0	13	0	0	0
8.	Δαμάς	165	15,3	36,9	-21,6	-66,7	-23,1	-27	30,4	2,2	0	4,3	23	2	0	1
9.	Θαῖξ	71	0	21,5	-21,5	-100	-17,6	-34,3	-12,5	0	0	0	8	0	0	0
10.	Ὀνήσιμος	939	14,4	35,4	-21,1	-66,7	-13,3	-22	17,6	4,8	0,5	4,8	187	23	1	9
11.	Κόσμος	140	14,3	34,2	-20	100	-39,7	-27,3	7,1	5,2	0	0	14	3	0	0
12.	Εὐτοχος	731	12,7	32,1	-19,3	-50	-18,3	-21,4	12,3	4,6	0	0,9	114	18	0	1
13.	Ἄρτεμις	55	0	18,3	-18,3	-25	-8,3	-15,7	-30,8	0	0	0	13	0	0	0
14.	Ἐπαφρόδιτος	722	17,3	34,4	-17,1	-60	-19,2	-18,1	28,8	4,8	0	7,6	170	20	0	13
15.	Δαματρία	186	4	20,8	-16,8	-50	-4,5	-2,8	-9,8	0	0	0	82	0	0	0
16.	Ἀγαθόπους	365	18	33,2	-15,2	-28,6	-18,8	-16,5	3,1	14,7	0	3,1	97	25	0	3
17.	Ζώη	72	0	14,8	-14,8	100	-31,6	-12,7	0	0	0	0	1	0	0	0
18.	Ἀχιλλεύς	166	14,7	29,4	-14,7	-50	-13,3	-10,5	15	2,4	0	10	20	2	0	2
19.	Φιλομένη	212	0	13,5	-13,5	-100	-6,5	-20,5	?	0	?	?	?	0	?	?
20.	Παμφίλη	89	1,1	13,9	-12,8	-100	-9,8	-21,6	-6,9	0	0	0	29	0	0	0
21.	Σεραπίων	289	13,8	24,8	-11	-50	-15,8	-1,8	23,5	3,2	0,9	7	115	8	1	8
22.	Παιδέρας	55	22,2	32,5	-10,2	0	-22,7	-30,2	22,2	0	0	22,2	9	0	0	2
23.	Ζώσιμος	1315	16,7	26,7	-10	-42,9	-10,4	-7,1	20,3	10,7	0	3,8	639	110	0	24

3. Conclusions

1. La non-individualisation des serfs tout à fait attendue – le servage est en voie de disparition quand, à l'époque hellénistique, font leur apparition les premiers symptômes de la tendance à l'individualisation au sein de la population servile.

2. La non-individualisation initiale tant des serfs que des esclaves-marchandise aux époques archaïque et classique ne diffère en rien du contexte socio-politique local que l'on dépeint à l'aide des sources textuelles en grande majorité épigraphiques et à caractère officiel, principalement textes de loi, dans lesquelles les noms de personne en général, à entendre ceux des magistrats, ne figurent que très rarement.

3. L'élucidation de la tendance à l'individualisation des esclaves-marchandise perceptible à partir de l'époque hellénistique:

- La spécification des opérations étroitement supervisées par la cité, c'est-à-dire dans les actes d'affranchissement (III^e et II^e siècles), mais, bien entendu, sans la moindre initiative «individualisant» de la part des esclaves eux-mêmes.
- De nouveau, un effet de miroir comme aux époques précédentes: l'auto-identification des esclaves sur la pierre, donc l'individualisation émanant des esclaves eux-mêmes, semble faire écho à l'accroissement général du nombre des noms de personne dans le matériel épigraphique, ce qui doit refléter une transformation socio-politique globale intervenue dans les cités insulaires justement à l'époque hellénistique, autrement dit un glissement de l'idéal d'un certain anonymat égalitaire des époques archaïques et classique vers une société plus individualiste, avec l'oligarchisation progressive du régime en toile de fond.
- Le facteur statutaire de fraîche date sous forme de *civitas Romana* conférant un grand prestige aux titulaires.
- Le facteur économique lié apparemment aux activités manufacturières et marchandes exercées par les esclaves qui accèdent par là même à plus d'autonomie, en particulier à la suite de l'installation de la province romaine en 66/65.
- Enfin, une espèce de convergence statutaire à l'époque impériale: de proche en proche, tous les habitants de l'Empire romain deviennent en quelque sorte sujets du prince siégeant à Rome.

4. Conclusion de synthèse: comme d'habitude, l'évolution des modalités du fonctionnement social de la population servile ne suit que de près les mutations générales du cadre socio-politique et économique.

Grazie per la vostra attenzione!
Merci de votre attention!